

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 V.468 Vœu relatif aux livraisons commerciales sur la rue de Bellevue

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les nuisances (bruit, pollution, stationnement dangereux...) engendrées par les livraisons du magasin Lidl, situé à l'angle des rues de Compans et de Bellevue, subies par les riverains légitimement mécontents depuis plusieurs années déjà ;

Considérant l'ampleur prise par l'activité de ce magasin et le choix du gestionnaire de ne pas recourir à une solution de logistique urbaine du dernier kilomètre pour assurer ses approvisionnements ;

Considérant les nombreuses initiatives et démarches engagées par la Mairie 19^e pour trouver des solutions partagées (réunions sur place, interpellations des dirigeants du groupe Lidl, recherche de modalités alternatives de livraison...) sans remettre en cause l'attractivité du magasin dont le succès repose pour beaucoup sur une clientèle locale ;

Considérant le non-respect des quelques engagements pris par le gestionnaire pour améliorer les conditions de livraison ;

Considérant l'absence de dialogue constructif avec cette enseigne ;

Considérant les courriers, alertant sur la situation, adressés entre 2015 et 2017 par le Maire du 19^e au Préfet de Police de Paris, restés à ce jour sans réponse ;

Sur proposition de François Dagnaud, Roger Madec, Sergio Tinti, et Fatoumata Koné, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- la Maire de Paris saisisse officiellement le Préfet de Police afin que les services préfectoraux convoquent la direction de ce magasin pour trouver une solution pérenne à ce trouble manifeste à l'ordre public et à la tranquillité, voire à la sécurité, des riverains ;